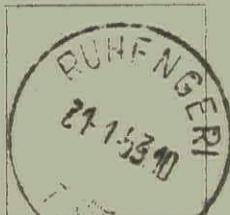


CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 10 h 10 m.

TELEGRAMME

Mod. 2/T

Voie d'acheminement :

Recu le 21/1/13 aff

Indications de service taxées :

Adresse :

français = O.P.J Ruhengeri
Kigeli Kibungu Byumba Mukungwa
Kakukuruza

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940)

Déposé à

Myanza

, le 20

à 15 h 10 m.

N° 018 . 54/58

no 257120 / fut pris sur veiller indigues
et rendant en uganda et arrêter tarka kundika
fils de kajegu karkwa et de myaraganya
et originale colline murumba chefferie
kibagari territoire myanza et résolant
ou ou terrai chefferie mayanga territoire
de myanzarubuda stop en cas découverte
diriger com police myanzara stop
com police

Ruhengeri



7223

Explication des abréviations
admises pour les indications
de service.

D	urgent
RP	réponse payée
CR	accusé de réception
LC	télégramme différé
NLT	lettre - télégramme
TC	collationnement